



Comité d'audition
Fiche à compléter par le porteur de projet

[Nom du projet]

Informations générales	
Nom de la société	
Coordonnées du représentant	<i>[Nom / Prénom / Email / Téléphone / adresse]</i>
Responsable du projet	<i>[Nom / Prénom / Email / Téléphone / adresse]</i>
Activité de l'entreprise	<i>[Fournir un descriptif du domaine d'activité de l'entreprise]</i>
Partenaires sur le projet	

Description du projet / Informations techniques	Description du projet / Informations techniques
Description du projet.	<i>[Joindre en annexe une présentation (une page max)]</i>
Avancement du projet.	<i>[À compléter impérativement : phase d'étude, maîtrise du foncier, autorisations administratives, etc.]</i>
Études réalisées.	
Filière et maturité technologique.	<i>[PV, éolien, stockage, mobilité, MDE, etc.]</i>
Puissance du projet et énergie productible annuelle.	
Localisation.	<i>[Transmettre en annexe une carte d'implantation du projet.]</i>
Type de raccordement.	<i>[HTA/HTB]</i>
Planning prévisionnel.	<i>[Détailler le planning : études, procédures, début des travaux, mise en service]</i>

Coûts de développement et d'investissement.	<i>[Moyen de production, raccordement, etc.]</i>
Mécanisme de soutien qui sera sollicité.	<i>[Guichet ouvert, arrêté tarifaire, procédure de mise en concurrence (AO CRE), gré à gré, subvention directe (études investissement)]</i>

Le comité de gestion est composé des représentants de l'État, de la CTM, de l'ADEME, du SMEM et d'EDF.

Par défaut, l'ensemble des membres de ce comité assisteront aux auditions. S'il le juge nécessaire pour des raisons de confidentialité sur le projet, le porteur pourra demander à ce que certain membre du comité ne siège pas durant le temps qui sera consacré à son audition et aux échanges qui en découleront. Dans ce cas, le porteur de projet précisera ci-dessous le(les) nom(s) des organismes qui ne pourra(ront) siéger.

Il est néanmoins à préciser que le passage en comité d'audition des porteurs de projet est conditionné par la transmission à minima à la DEAL et la CTM, des données suffisantes d'analyse des projets.

Les données communiquées dans cette fiche et lors de l'audition sont destinées uniquement à un usage interne des membres du comité. (Cf. dispositions relatives à la confidentialité et à la protection des données).

Confidentialité du projet.	
----------------------------	--

Contacts :

CTM – ppe.martinique@collectivitedemartinique.mq

État – r-srec.deal-martinique@developpement-durable.gouv.fr